



**Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate**  
MAISON DE L'AGRICULTURE – Bât. A – Bur n°224 – 84140 AVIGNON  
Mobile : + 33 6 25 41 33 08  
E-mail : [direction@sonito.fr](mailto:direction@sonito.fr)

## CHARTRE DE QUALITE

### PRODUCTION DE PLANTS DE TOMATES D'INDUSTRIE EN MINI-MOTTES

#### I/ Caractéristiques des plants de tomates d'industrie produits en mini mottes à leur livraison

Les caractéristiques ci-dessous définissent l'état du plant à sa livraison, et sont applicables à tous les plants de tomates d'industrie produits par la pépinière. Il appartient à chaque pépiniériste d'assurer les conditions d'élevage nécessaires et à chaque acheteur d'exiger le respect de ces caractéristiques.

##### 1/ Etat physiologique du plant

- ⇒ Nombre de feuilles épanouies : 3 à 4
- ⇒ Hauteur de la tige, mesurée du collet au bourgeon terminal : 10-16 cm. Il est convenu d'adapter la longueur du plant selon la demande de l'acheteur dans la fourchette admise. En effet, selon la planteuse utilisée, l'optimum de taille est différent.
- ⇒ Diamètre de la tige au collet : plus de 2,5 mm
- ⇒ Durcissement : le test du nœud de la tige ou de la plaque renversée permet d'avoir une idée de l'état de durcissement des plants à la date donnée.
- ⇒ Racines saines : couleur blanche.

##### 2/ Etat des plateaux

- ⇒ Plateaux obligatoirement désinfectés avant usage : nettoyage avec produits homologués en pépinière.
- ⇒ Plateaux permettant d'atteindre une densité de 1000 plants/m<sup>2</sup> à l'intérieur de la pépinière. L'épaisseur des plateaux suggérée est de 35 - 45 mm.
- ⇒ Les alvéoles doivent avoir une surface interne lisse, ou glacée, et un orifice de drainage dans leur fond.
- ⇒ Les conditions doivent assurer l'absence de racines :
  - sous ou pénétrant dans le plateau : aération suffisante sous les plateaux ;
  - sur le plateau : car les plants ont alors tendance à se lier entre eux.
- ⇒ L'homogénéité des plants (végétation uniforme) du lot livré est vivement conseillée. Dans la pratique, les plateaux sont vendus complétés, ou avec un nombre effectif de plants utilisables. Le taux de remplissage minimum est fixé à 90% de la plaque, soit 216 plants pour les plaques à 240 alvéoles, et 283 pour celles à 315. L'utilisation de semences à pouvoir germinatif élevé est conseillée, soit "graines de précision" soit "lot germant à basse température". Les graines doivent être calibrées et ébarbées pour être semées avec un semoir de précision. Attention, certains lots fournis n'assurent ni la germination suffisante, ni l'uniformité recherchée.
- ⇒ Le terreau doit bien remplir l'alvéole et être tassé pour que la motte "se tienne" à l'extraction et soit adaptée aux différentes planteuses.

##### 3/ Etat sanitaire du plant

- ⇒ **Méthodes de prophylaxie** : Désinfection des installations en général, vide sanitaire, pédiluves...
- ⇒ **Semences saines** :
  - Exiger les garanties à la commande que sont :
    - . Traçabilité des semences.
    - . Tests de contrôle de *Clavibacter* et *Pepino* (laboratoire accrédité pour ces analyses dans l'espace européen) et de toute autre maladie de quarantaine qui pourra apparaître comme la dernière en date mais qui ne l'est plus : **ToBrFV (Tomato brown rugose fruit virus)**.
    - . La désinfection obligatoire par les obtenteurs et/ou distributeurs de semences.
  - Obligation de fournir les rapports de laboratoires agréés pour les tests de Faculté et de Vigueur Germinative (FG, VG). Il est souhaitable de ne pas mélanger deux lots de semences de la même variété dans le semoir (le défaut de l'un des lots peut s'en trouver multiplié) de nettoyer le semoir après chaque lot.

- Les incidents montrent qu'il faut conserver un lot de semences et garder son numéro pour le contrôle éventuel à posteriori.

⇒ **Lutte contre les bactérioses :**

- pulvérisation à base de produits de la fiche du Guide des traitements réédité chaque année par la Sonito. Calculez bien la dose en fonction de la surface de plaques traitées, ou en concentration de bouillie pulvérisée et en fonction du stade des plants.

⇒ **Lutte contre les maladies :**

- Des attaques d'*Alternaria solani* et *Botrytis* sont possibles. L'aération des serres est une mesure préventive. L'utilisation de traitements fongicides préventifs contre l'*Alternaria*, en complément des traitements bactéricides, est nécessaire : cf. fiches du Guide des traitements par usage.

⇒ **Protection absolue contre les insectes vecteurs de viroses :** les viroses transmises sont le CMV, le PVY, la mosaïque de la luzerne.... par les pucerons, le TYLCV par *Bemisia* et le TSWV par les thrips. La présence de pucerons, aleurodes et/ou de thrips, même peu nombreux, est donc dangereuse : il faut les éviter (pas de plantes hôtes cultivées dans les serres, ni de mauvaises herbes hôtes autour) et les contenir dès leur apparition (cf. fiches du guide des traitements).

D'autres ravageurs ou maladies pourraient se révéler dangereux à l'avenir. Ils feront alors aussi l'objet de contrôle des pépinières par les différentes antennes du Service Régional de l'Alimentation, de SEMAE et du passeport phytosanitaire.

## **II/ Livraison des plants**

Il est recommandé que les garanties offertes apparaissent sur les bulletins de livraison. C'est le cas pour le nom de la variété avec le numéro des lots de semences (seules les semences correspondant aux critères de la charte, ci-dessus, sont autorisées), le nombre de plants, la date de semis et la date de livraison fixées dans le contrat, l'heure de chargement. Le producteur de plants doit, de plus, être capable de fournir la traçabilité de ses lots de plants.

## **III/ Organisation de la production des plants en mini mottes**

### **1/ Producteurs de plants :**

Obligation d'engagement vis à vis de la Sonito, représentante des professionnels concernés, pour respecter la "charte de qualité" chaque année.

### **2/ Organisations de Producteurs :**

- N'accepter que les contrats conformes à la charte de qualité Sonito et à leurs exigences supplémentaires,
- Assurer un contrôle des plants et de toutes opérations culturales en cours d'élevage par leur service technique, et/ou déléguer ce contrôle à la Sonito.
- Vérifier l'exactitude du bulletin de livraison.

### **3/ Sonito :**

L'ingénieur assure des visites de conseils et de contrôles en cours d'élevage (fiches de suivi), et un contrôle sur demande à la livraison. Il s'engage à promouvoir le réseau de producteurs de plants auprès des intéressés (liste de pépiniéristes agréés).

### **4/ Le Service Régional de l'Alimentation et SEMAE :**

Ils assurent les contrôles prévus par les directives concernant la mise en marché des plants de légumes, et l'usage du passeport phytosanitaire.



**SONITO**  
Maison de l'Agriculture  
97 chemin des Meindariés  
84140 AVIGNON  
www.sonito.eu  
Siret : 78319315400037 APE : 9412Z

Robert GIOVINAZZO  
Directeur